

**Compléments concernant la demande d'examen au cas par cas
enregistrée sous le n°2020-4490.**

GAEC L'Emeraude
Siège d'exploitation : LE PENAUD
85 000 LA ROCHE SUR YON

Agrandissement d'un plan d'eau pour irrigation de cultures fourragères et spécifiques

Rubrique 4.1 Nature du projet :

- **DREAL : « Il est indiqué qu'il sera prévu un enfouissement du réseau d'irrigation. Ces travaux font partie intégrante du projet. Par conséquent compléter également l'ensemble des rubriques du questionnaire Cerfa pour les travaux relatifs à ce réseau à créer. »**

Nouveau Cerfa complété.

Rubrique 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet

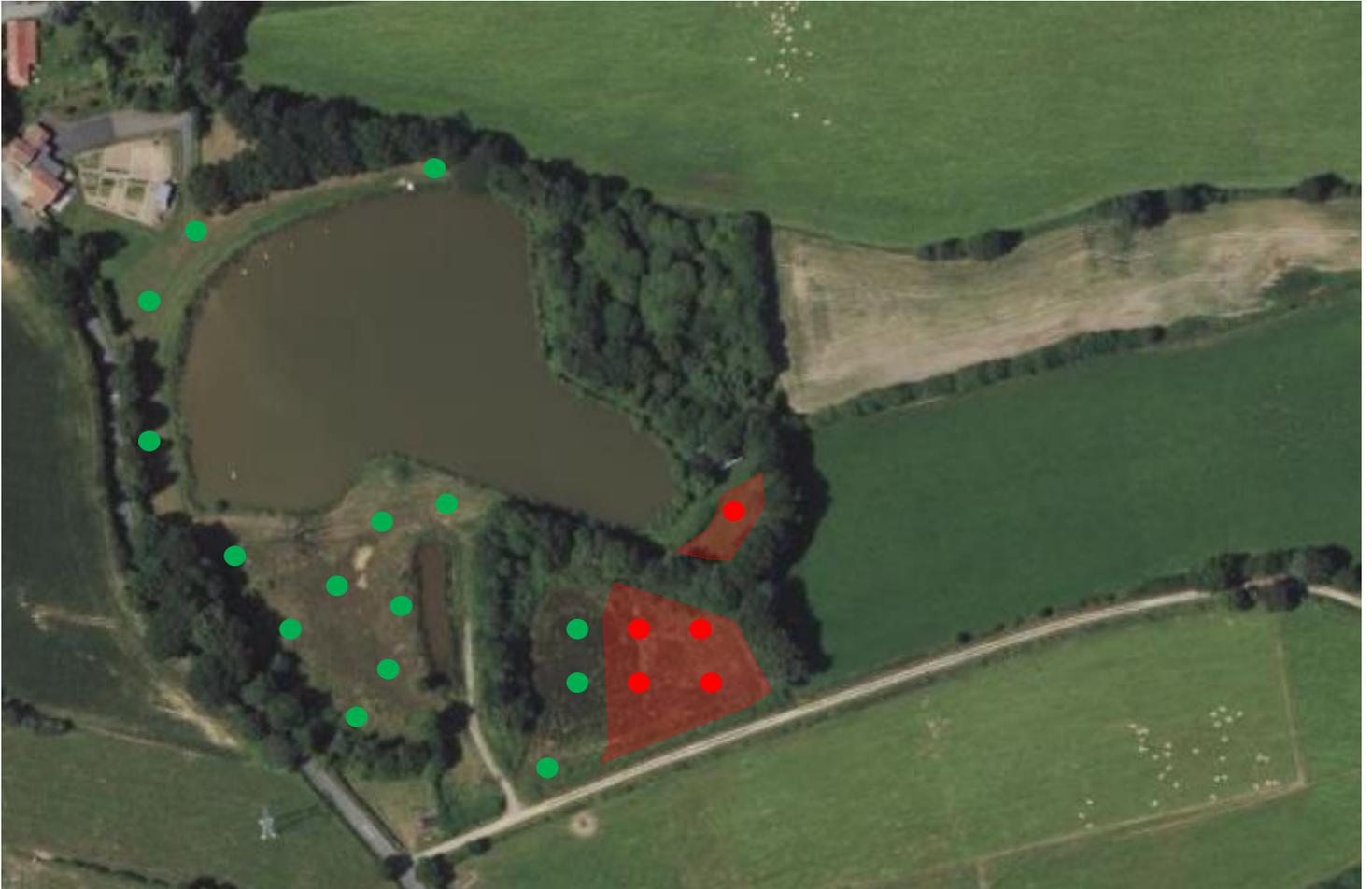
- **DREAL : « Indiquer la valeur du prélèvement maximal sollicité en m³/h, supérieur au seuil des 8 m³/h, faisant ainsi entrer votre projet dans la catégorie de ceux soumis à examen au cas par cas.**

La réserve se trouve en zone de répartition des eaux (ZRE), sur le bassin du Lay et sous bassin du Marillet. Sur 150 jours, la valeur du prélèvement est de 4,6 l/s, soit 16,56 m³/h. Actuellement, le débit disponible sur le Marillet est de 44 l/s, soit 158.4 m³/h.

Rubrique 5

- DREAL « Vous indiquez que les sondages à la tarière ont été effectués afin d'évaluer la présence de zones humides sur l'emprise du projet. Il convient de préciser l'emplacement des sondages, la délimitation et la surface de la zone humide qui correspond au 5% d'emprise annoncé. »

Emplacement des sondages tarière (9 novembre 2019)



Remarque : « Les sondages tarière effectués ne font pas apparaître la présence de trait rédoxique couvrant plus de 5 % sur la futur emprise.

Comprendre : l'emprise ne se superpose pas à une zone humide ; les sondages tarière ne font pas apparaître de traits rédoxiques supérieurs à 5% sur les carottages.

Rubrique 8.1 Annexes

- **DREAL** « Sur les plans annexés, faire figurer les parcelles destinées à être irriguées et le tracé envisagé des canalisations enterrées. »

Plan des parcelles destinées à l'irrigation – tracé du réseau d'acheminement de l'eau

